



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Troisième session — 31^e Législature

Le mardi 4 avril 1978

Vol. 20 — No 16

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Dépôt de documents	
Rapports concernant les communications (Office de la radio-télédiffusion du Québec, Régie des services publics et déclarations de Charlottetown)	693
Questions orales des députés	
Notion de souveraineté-association	693
Investissements, chômage et émigration	696
Jeux olympiques de 1984 et construction du mât du stade	698
Grève dans trois quotidiens du Québec	699
Parachèvement de la Transquébécoise	700
Difficultés de l'industrie du bois à New Richmond	701
Représentation au Conseil de la langue française	702
Travaux parlementaires	704
Motion pour faire siéger trois commissions	
Vote sur cette motion	705
Motion pour faire siéger la Chambre et deux commissions	706
Ajournement	706

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Cheque à l'ordre du Ministre des Finances

Adresse: Service des Documents Parlementaires

Assemblée nationale

Hôtel du Gouvernement, Québec

G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mardi 4 avril 1978

(Quatorze heures douze minutes)

Le Président: A l'ordre, mesdames et messieurs!

Moment de recueillement.

Affaires courantes.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.

M. le ministre des Communications.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapports concernant les communications

M. O'Neill: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer devant cette Assemblée trois documents: premièrement, le rapport annuel de l'Office de la radio-télédiffusion du Québec pour l'année 1976/77; deuxièmement, le rapport de la Régie des services publics du Québec pour l'année 1976/77 et, troisièmement, les textes des déclarations qui ont été présentées à Charlottetown les 29 et 30 mars 1978, lors de la rencontre des ministres des Communications.

Le Président: Documents déposés.

M. le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

M. Duhaime: Le rapport est en route. Si on pouvait le reporter, je pourrais le déposer cet après-midi.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement?

M. Levesque (Bonaventure): Consentement.

Le Président: Il y a consentement.

Dépôt de rapports des commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
Présentation de projets de loi au nom des députés.
Période des questions orales.
M. le chef de l'Opposition officielle.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Notion de souveraineté-association

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable premier ministre. Le premier ministre aurait fait des déclarations en fin de semaine, à l'occasion du lancement de sa campagne de financement, financement non pas de la province, mais du parti. Il aurait parlé, à ce moment-là, de la notion de...

M. Charron: Cela va très bien. Comment cela va chez vous?

M. Levesque (Bonaventure): Cela va très bien, merci.

Le premier ministre aurait parlé de nouveau de la notion de souveraineté-association. Il aurait mentionné que les documents sont maintenant prêts, complétés.

Des Voix: On est pour.

M. Levesque (Bonaventure): Le premier ministre ne semble pas...

Je vais lire ici une dépêche dans laquelle je vois qu'on attribue au premier ministre ceci: "But although sovereignty-association studies commissioned by the government are "technically" completed, the government is not "politically" ready to make them public."

Est-ce que le premier ministre aurait dit cela? Est-ce que le premier ministre a quelque chose à cacher? Si les documents sont prêts, techniquement, pourquoi ne veut-il pas informer la population sur cette notion de souveraineté-association qui est de plus en plus confuse, que ce soit voulu ou non, de plus en plus floue? Je pense qu'il est d'intérêt public, comme vous vous apprêtez à m'appuyer là-dessus, que la Chambre au moins soit informée sur cette notion de souveraineté-association.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): De toute façon, depuis une dizaine d'années, je pense que la notion est tellement claire qu'un parti a réussi à grandir jusqu'à devenir le gouvernement du Québec à partir de cette notion...

M. Lavoie: Sous de fausses représentations.

M. Lévesque (Taillon): Je ferai parvenir au député de Laval et au député de Bonaventure, s'il le veut bien, le texte d'un dépliant qui va, pendant toute cette campagne de financement qui marche miraculeusement bien, être distribué aux membres, aux sympathisants de notre parti, à tous les électeurs que cela intéresse — je suis sûr que nos deux amis d'en face seraient intéressés aussi — et qui résume avec gros bon sens ce que c'est que la souveraineté et ce que c'est que l'association potentielle.

Je pense que c'est beaucoup plus clair — j'invoquerais le député de Bonaventure à s'intéresser, même à s'inquiéter de cela — c'est beaucoup plus clair que l'incroyable fouillis, le maquis de notions de troisième et quatrième voies de comité de ceci et de comité de cela, qu'on trouve du côté fédéraliste.

Est-ce que je pourrais demander au député si, peut-être, il a des notions claires sur ce qui s'en

vient du côté fédéralisme renouvelé ou pas renouvelé?

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, M. le premier ministre a répondu comme il a bien voulu à la question que je lui avais posée. Il l'a évitée. Il a parlé du miracle du financement du Parti québécois. C'est un miracle évidemment, lorsque l'on sait dans quelle situation se trouve le parti, s'il y a encore des gens prêts à le financer.

M. le Président, je voudrais poser une question bien claire au premier ministre.

M. Marchand: Il y a les agences de publicité.

M. Levesque (Bonaventure): Ces gens-là se promènent à travers la province pour parler de souveraineté-association. Le ministre des Affaires intergouvernementales, et je cite sa propre définition de la souveraineté-association: "Si, dans une consultation populaire, on demandait aux Québécois: Voulez-vous être maîtres chez-vous, être en bons termes avec nos voisins et être ouverts au reste du monde, il est certain que la très grande majorité répondrait oui. Mais si on demande: Etes-vous en faveur de la souveraineté-association, un grand nombre commenceraient à avoir peur et à être réticents. Pourtant les deux signifient la même chose". La source de ceci est le Nouvelliste du samedi 25 mars 1978 et les propos sont attribués au ministre des Affaires intergouvernementales.

S'il avait été présent en cette Chambre aujourd'hui, j'aurais pu lui poser la question directement. Mais c'est une drôle de façon de répondre aux membres de cette Assemblée. Vous pouvez vous poser la question vous-même, M. le Président, parce que je ne peux pas avoir de réponse du premier ministre, je ne peux pas avoir d'autres réponses que ce genre de singeries qui font l'objet de ces propos. Mais voyez-vous, M. le Président, quand on parle de l'avenir collectif des Québécois et qu'on répond des choses comme celles-là...

Le Président: M. le chef de l'Opposition, est-ce que je peux vous demander de formuler une question, s'il vous plaît?

M. Levesque (Bonaventure): Ce que je demande au premier ministre, c'est d'essayer, une fois pour toutes, de dire ce qu'on veut dire par souveraineté-association. Il n'y a pas longtemps, dans cette Chambre, le premier ministre disait que l'indépendance et la souveraineté voulaient dire la même chose.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, je vous demanderais votre collaboration pour ne pas faire de débat. Oui, M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lavoie: Question de règlement. Nous siégeons de ce côté-ci de cette Chambre...

Une Voix: Pour longtemps.

M. Lavoie: Et vous connaissez... Nous occupons votre côté et je me rappelle que nous avons dit la même chose il y a un an et demi. Ne soyez pas surpris que, dans un an et demi, les rôles soient renversés. Je dis donc que nous siégeons de ce côté-ci avec un mandat de la population. Vous connaissez quelle est l'institution que représentent les Oppositions en cette Assemblée. Nous avons le droit d'obtenir et d'exiger du gouvernement des réponses à des questions. Ce n'est pas pour notre satisfaction personnelle. C'est pour la population du Québec et spécialement en ce qui concerne les questions pertinentes posées au chef du gouvernement qui se prétend ou qui veut se prétendre transparent et honnête. La population du Québec veut savoir ce que cela veut dire la souveraineté-association, et on n'a pas le droit de prendre cela à la légère.

(14 h 20)

Le Président: M. le leader de l'Opposition officielle, je vous rappelle que vous avez parfaitement le droit — et ce droit-là sera respecté en ce qui me concerne — de poser des questions. Mais vous n'avez pas — et vous le savez pertinemment — le droit de faire des débats au moment de la période des questions, d'engager des débats. Cela écoule le temps et cela enlève du temps aux autres pour poser des questions. C'est pourquoi je vais vous demander de raccourcir les questions, et ceux qui répondent sont responsables de leurs questions.

M. Lavoie: Sur la question de règlement, M. le Président, c'est votre droit de nous refuser... D'ailleurs, vous faites respecter le règlement en nous disant de ne pas susciter de débat, mais c'est également votre droit de demander au gouvernement de répondre à nos questions.

M. Levesque (Bonaventure): La question, M. le Président, est bien clairement posée et je prends encore à témoin le ministre des Affaires gouvernementales qui dit que cette question de souveraineté-association — et je cite encore cet article de journal — se situe, s'inscrit, dans la même ligne de pensée que Honoré Mercier, que Duplessis et Lesage. Est-ce cela votre souveraineté-association? Je demande au premier ministre si c'est dans ce sens qu'il veut décrire la souveraineté-association ou est-ce que cela s'allie plutôt à l'idée de séparation, d'indépendance et de souveraineté politique?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, tout en répétant l'offre que je viens de faire au député de Bonaventure et au député de Laval, dont les trémolos aujourd'hui ont quelque chose de franchement funèbre...

M. Levesque (Bonaventure): ... en très bonne santé vous-même!

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lavoie: Vous n'êtes pas pâle, vous êtes vert.

M. Lévesque (Taillon): ... tout en répétant...

M. Levesque (Bonaventure): Qu'il cesse de nous attaquer de la façon dont il le fait! Qu'il réponde aux questions!

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Burns: C'est méchant!

M. Lévesque (Taillon):... tout en répétant d'office que je viens de faire aux deux députés, le chef de l'Opposition officielle et le leader de l'Opposition officielle, de leur envoyer un excellent dépliant très éloquent qui simplifie les choses justement pour que des esprits portés à "confusionner" les gens puissent voir qu'il y a moyen de dire les choses clairement, je répéterai l'ABC de la chose. La souveraineté, cela veut dire un peuple qui est en charge de son développement avec tous ses revenus, avec tous ses impôts. Qu'on paie nos taxes chez nous et que cela reste chez nous. Il n'y a pas un Québécois qui peut être contre cela. L'association, cela veut dire fondamentalement que le Québec ne se condamnera pas à un ghetto et que personne autour de lui ne le condamnera à un ghetto, parce que le bon sens dit le contraire. Maintenant, si le chef de l'Opposition peut comprendre cela, il a l'essentiel.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je remercie le premier ministre d'avoir tenté de répondre, et simplement pour être bien clair, peut-il me dire la différence qu'il y a entre la description qu'il vient de donner et la séparation ou l'indépendance du Québec?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): La différence, c'est qu'on essaie d'être clairs, au lieu comme le fait, dans chacune de ses interventions, le député de Bonaventure, d'être des propagandistes de la confusion et de la peur.

M. Marchand: C'est drôle, cela!

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition. A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): On voit la clarté et la transparence du gouvernement!

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: M. le Président, j'aurais une dernière question au chef du gouvernement. A la suite de la réponse qui lève quand même un peu le voile et qui nous donne...

M. Burns: On a tenu compte des censeurs au Québec.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lavoie: ... quand même un exemple qui peut exister ailleurs, bien calmement pour la dernière question que j'aurais à demander. Est-ce que le premier ministre fait vraiment une analogie, un parallèle, une comparaison entre ce que pourrait être le Québec avec le reste du Canada et le Marché commun où chacun des partenaires est totalement indépendant, a tous ses revenus, a sa monnaie, a son armée, etc., et vit avec les autres dans une espèce de marché commun? Est-ce que c'est cela que vous voulez au Canada?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lavoie: Ou encore — mon dernier volet, si cela n'est pas encore assez clair — donnez-moi un exemple pour nous éclairer dans l'histoire ou dans le monde où un tel système de souveraineté-association a existé? Tâchez d'éclairer ma lanterne. Je sais que vous êtes peut-être fort en grammaire, mais vous devez quand même être assez fort en histoire. Donnez-nous un seul exemple, depuis que la civilisation existe, où un tel système a existé?

M. Lévesque (Taillon): La seule chose que je ferais remarquer au député de Laval, éminemment expert en relations internationales et en grandes perspectives internationales — je le dis sérieusement — c'est que pas plus le Québec que, je crois, aucun autre peuple au monde ne peut prétendre — j'espère ne prétendra jamais — singer mot à mot, littéralement virgule par virgule, les ajustements qui ont pu être faits dans l'histoire du monde entre peuples. Deuxièmement, il est vrai qu'il y a une analogie. Ce n'est pas nécessaire de rentrer là-dedans tous les détails jusqu'à l'armée, la police, etc., simplement pour voir s'il n'y a pas moyen de faire du millage avec cela. Il y a une analogie générale au point de vue du "self-government", pour employer un vieux terme politique, des peuples et de leur association entre ce que nous proposons depuis dix ans et plus pour le Québec et le Canada et ce qui se passe en Europe. C'est sûr qu'il y a une analogie; une analogie ne veut pas dire une singerie.

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Lavoie: Voulez-vous un autre exemple...

M. Burns: Est-ce que je peux poser une question additionnelle?

Le Président: Non, M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: M. le Président...

Le Président: Vous la poserez tout à l'heure.

M. Raynauld: ... je voudrais aussi poser une question au premier ministre. Etant donné qu'il a

déclaré en fin de semaine que le Québec allait bien, probablement mieux que les finances du Parti québécois, à l'entendre; peut-être que c'est l'inverse.

M. Lavoie: C'est une autre analogie.

Investissements, chômage et émigration

M. Raynauld: Je voudrais être sérieux. M. le Président, je voudrais demander...

M. Charbonneau: M. Goldbloom n'est pas ici?

M. Raynauld: ... au premier ministre s'il n'est pas exact que, si les investissements globaux au Québec, en 1977, ont été supérieurs à la moyenne nationale, comme il l'a déclaré... M. le Président, je suis très honoré, mais je voudrais également ajouter ce qui était l'essentiel de ma question: Est-ce qu'il n'est pas exact que ces investissements sont surtout dus à des investissements publics dont, en grande partie, les investissements de la baie James qui ont été entrepris par le Parti libéral...

M. Lavoie: Ah, ah!

M. Raynauld: ... puisque les investissements privés...

M. Lavoie: On applaudit...

M. Raynauld: ... en 1977, au Québec, ont augmenté de 1% alors qu'ils ont augmenté de 5,6% en Ontario.

M. Lévesque (Bonaventure): Applaudissez, applaudissez!

M. Lavoie: Applaudissez!

M. Lévesque (Bonaventure): Pourquoi le premier ministre ne l'a-t-il pas dit à la télévision? La transparence!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Je ferais remarquer au député d'Outremont que pour ce qui est des finances du Parti québécois, strictement...

M. Lévesque (Bonaventure): ...

M. Lévesque (Taillon): ... et grâce au ciel et à dix ans de sacrifices, des membres du seul parti au Québec, de toute l'histoire, qui ait pratiqué cela systématiquement, est maintenant un financement populaire pour tous les partis. J'invite nos amis d'en face à faire ce que nous faisons depuis dix ans, comme je l'ai vu l'autre soir dans le comté d'Outremont — cela intéressera sûrement le député d'Outremont — où 300 à 400 Outremontois, ou Outremontains, de notre parti ont réussi, en une soirée, à atteindre la moitié de leur objectif. J'espère que le député d'Outremont, comme nos

autres amis d'en face, en prendront de la graine et feront le même effort très bientôt.

Maintenant, cela étant dit, pour ce qui est des investissements, je n'ai jamais déguisé le fait que quand on parle d'investissements globaux, d'investissements manufacturiers, d'investissements privés, on parle de toute façon de secteurs qui sont complémentaires dans l'ensemble de ce qu'est l'investissement des développements chaque année. J'ai fait toutes les distinctions à chaque fois. Ce que je faisais l'autre jour, c'est un résumé de la situation globale, et cette situation globale comportant les investissements publics, comportant les investissements privés donne ceci: 5,6% moyenne de deux ans accomplie en 1977, prévision que connaît bien le député d'Outremont pour 1978, en faisant une moyenne des deux ans, pour cesser de jouer sur un mois par rapport à l'autre, etc., comme nos amis d'en face nous y ont trop habitués, l'ensemble des immobilisations canadiennes, 5,6%; l'Ontario, 4,3%, Québec, 7,1%. Donc, mieux que la moyenne canadienne et mieux que l'Ontario lui-même.
(14 h 30)

Là-dedans, bien sûr, se trouve le secteur public, mais est-ce que, en période de basse conjoncture, de difficultés économiques, le député d'Outremont ou d'autres en face seraient assez irresponsables pour blâmer le secteur public de prendre la relève? Je n'ai jamais vu cela.

M. Raynauld: M. le Président.

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: Sur ce dernier point, évidemment, comme les investissements ont été entrepris il y a au moins trois ans, on ne peut pas invoquer l'argument de la conjoncture, mais...

M. Charbonneau: Ce n'est pas très brillant pour un économiste!

M. Raynauld: Une question additionnelle. Etant donné que le premier ministre dit qu'il ne veut pas jouer sur des mois, je voudrais lui demander s'il n'est pas exact que les écarts de taux de chômage se sont élargis depuis les trois dernières années, soit en 1975, 1976, 1977, au détriment du Québec, par rapport à ces trois années; n'est-il pas exact que, par rapport à l'Ontario, ces écarts ont monté de 1,8%, 2,5% et 3,3%? Comment se fait-il que le premier ministre se contente de mentionner la baisse du taux de chômage du mois de février, en fin de semaine, s'il ne veut pas parler des mois? Parlons donc des trois dernières années.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Ce que j'ai dit en fin de semaine — et ce n'est d'ailleurs pas nouveau — et que le député d'Outremont sait aussi bien que moi, c'est que, encore une fois, il est puériel, complètement caricatural — comme on le fait trop souvent dans cette Chambre, chez nos amis d'en

face—de jouer sur un mois par rapport à l'autre, de jouer sur telle création d'emplois dans tel mois et telle perte d'emplois dans tel autre.

J'ai simplement dit ceci, à plusieurs reprises. Regardons l'augmentation du chômage, qui, hélas! est un fait pancanadien, regardons l'augmentation du chômage. On est parti évidemment — et il y a des gens qui devraient évidemment s'en souvenir dans l'ancien gouvernement qui est maintenant en face de nous — de niveaux extraordinairement différents; les Maritimes avec un niveau de chômage toujours plus élevé que n'importe qui; le Québec, plus élevé que l'Ontario ou les provinces de l'Ouest; la moyenne canadienne, en règle générale, se situant quelque part à la médiane.

Partant de ces niveaux qui étaient différents, depuis trois ans, l'augmentation du chômage a été un phénomène pancanadien, terriblement bien partagé. L'augmentation du chômage: 65% à peu près pour l'ensemble canadien, 71% en Ontario, 68% dans le Québec. Si cela peut aider le député d'Outremont à voir clair dans, par exemple, des comparaisons de perspectives qui, je crois, sont honnêtes, j'ai les chiffres ici, pour le trimestre de 1976 qui a simplement précédé le départ de l'ancien gouvernement, septembre, octobre, novembre 1976. Et, j'ai les chiffres pour décembre, janvier, février qu'on vient de passer, c'est-à-dire le dernier trimestre, en 1978.

La moyenne des trois mois. Sur 2 ans, soit 1976 vers la fin, et 1978, c'est-à-dire le début de l'hiver 1978, en plein hiver, trois mois, qu'est-ce que cela donne? Cela donne ceci: Le Québec est passé, par rapport à cette moyenne des trois mois de 1976 que j'ai évoquée, de 236 000 et un peu plus de chômeurs à 331 300 pour les trois mois, décembre, janvier, février 1978, c'est-à-dire une augmentation de 40%. C'est terrible. C'est vrai. Je suis bien d'accord.

M. Lavoie: Un peu plus, 100 000.

M. Lévesque (Taillon): D'accord. L'Ontario est passé de 217 000 à 306 000, 41% de plus. L'ensemble canadien est passé de 685 000 à 960 000 — maintenant cela a dépassé le million comme on le sait — comme moyenne des trois mois de décembre, janvier, février 1978, soit une augmentation de 40%.

Faut-il répéter encore une fois, M. le Président, que cette augmentation pancanadienne, ontarienne, québécoise est une des choses les plus catastrophiques, les plus désastreuses qu'on ait vécues en conjoncture, non officiellement de crise; que le gouvernement du Québec, par deux programmes de soutien de l'emploi, par le travail maximum qu'il a pu faire pour la relance de certains secteurs particulièrement négligés pendant des années, fait tout ce que peut faire une province et qu'on attend qu'un gouvernement fédéral, à qui l'approche des élections va peut-être inspirer un peu de sagesse, réussisse à faire quelque chose au point de vue économique.

M. Levesque (Bonaventure): Je veux remercier le conférencier.

M. Raynauld: M. le Président...

M. Lévesque (Taillon): Comme province, on fait tout ce qui est humainement possible. En dépit de toutes les propagandes de défaitisme, de tout le sabotage oratoire qu'on a eu à subir depuis 16 mois, on réussit à se maintenir.

Une Voix: Bravo!

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: La question que je soulève n'est pas de savoir si le gouvernement fait quelque chose. S'il ne fait rien, cela viendra en temps et lieu. Ce qu'on voudrait, c'est que le premier ministre dise la vérité. Il ne dit jamais la vérité quand il arrive à faire des chiffres. Je voudrais poser une dernière question. Etant donné qu'il a déclaré que le Québec allait aussi bien, en 1977, que le reste du Canada, sinon mieux, n'est-il pas aussi exact que les sorties interprovinciales nettes de gens, de la population du Québec ont été 47 000 en 1977, de 18 000 en 1976...

Le Président: M. le député d'Outremont, je reconnais que c'est une question, mais c'est là une question, en tout cas, qui n'a pas un rapport assez direct, à mon avis, avec la première question.

M. Lavoie: On a parlé des investissements, du chômage et de la main-d'oeuvre...

M. Raynauld: M. le Président, ce sont trois indicateurs de l'évolution économique. C'est la dernière question. Je voulais simplement faire ressortir ces chiffres: 47 000 en 1977, 18 000 en 1976 et 12 000 en 1975. Cela veut dire deux fois pire qu'en 1976 et quatre fois pire qu'en 1975. Est-ce que c'est une preuve que cela va bien au Québec?

M. Burns: Il fera un communiqué de presse.

M. Lévesque (Taillon):.....avant le départ de nos amis d'en face, sur la base de 1969-1976, on parlait de quelque chose qui dépassait les 300 000 ou 400 000 départs du Québec, pour des raisons de tous genres qui pouvaient être reliées au bill 22, parce que le bill 22 a existé avant la loi 101, qui pouvaient être reliées à la conjoncture économique qui s'est dégradée assez dangereusement sous l'ancien gouvernement libéral. Cela pouvait être relié à tous les facteurs qu'on voudra, mais c'est malheureusement une hémorragie qui dure.

Cette année, et c'est la première fois — là aussi, on fait ce qu'on peut dans certains milieux, tout à coup, parce que le Québec évolue, parce qu'on veut essayer littéralement de le paralyser par n'importe quelle panique, pour dramatiser des choses qui fondamentalement sont hélas! banales — on découvre qu'il y aurait une hémorragie de 50 000 personnes, nette, tenant compte de l'émigration, des migrations interprovinciales, etc.

Evidemment, le député d'Outremont aurait pu

rappeler — c'est sûrement un oubli — que le Montreal Star, qui a publié cela le 25 mars, ajoute ceci: "There is, of course, not scientific way of establishing a direct relationship, etc." C'est le genre de mise en garde qui ne va pas bien dans une question qui doit être brève et non contentieuse comme celle que pose le député d'Outremont.

Je dirais simplement ceci, un seul rappel: J'ai fait compiler des chiffres il y a quelques années là-dessus et voici ce qu'on me donne. Je prends un seul exemple: En 1970, première année d'un gouvernement que personne n'a oublié...

M. Lavoie: Le gouvernement de la baie James.

M. Lévesque (Taillon): ... 73 811 personnes quittaient le Québec officiellement — les chiffres sont assez anciens — alors que 23 261 personnes, d'après la bibliothèque de l'Immigration fédérale, entraient. Perte nette, en 1970, 50 000 personnes.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: M. le Président...

Le Président: A l'ordre!

M. Lavoie: Avez-vous oublié de faire mention de la crise d'octobre, en 1970?

Le Président: A l'ordre! M. le député de Mégantic-Compton.
(14 h 40)

Jeux olympiques de 1984 et construction du mât du stade

M. Grenier: Merci, M. le Président. Une question un peu moins survoltée, mais pas moins intéressante, adressée au ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Est-ce que je pourrais savoir du ministre qui, depuis le 20 mars dernier, a annoncé la création éventuelle d'un ministère des loisirs, s'il a rencontré le maire Drapeau ou serait sur le point de le rencontrer, eu égard à la possibilité pour Montréal de reprendre les Jeux olympiques en 1984 si Los Angeles devait faillir à la tâche, étant donné que, cette fois, les investissements sont déjà sur place? J'aimerais connaître l'intention du ministre dans ce secteur.

Le Président: M. le ministre.

M. Charron: M. le Président, je suis d'abord, heureux de saluer le retour à la santé du député de Mégantic-Compton, même si cela ne paraît pas dans sa question.

Non, M. le Président, je n'ai eu aucune communication. J'ai seulement suivi, de façon très intéressée, dans les journaux, les nouvelles qui ont été énoncées. Je n'ai eu aucune communication avec le maire de Montréal concernant cette demande. Je peux quand même l'informer, s'il désire le savoir, que la seule communication que j'ai eue avec le maire de Montréal dans les derniers

jours, communication écrite, est l'envoi par le premier magistrat de la ville d'un compte de taxes foncières à la Régie des installations olympiques que nous devrions à la ville pour ces installations que nous occupons maintenant.

M. Grenier: Toujours dans cet ordre, M. le Président, quant à l'échéance prévue pour la fin des travaux du stade olympique, est-ce que le ministre est en mesure de nous donner plus de détails sur la construction du mât?

Le Président: M. le ministre.

M. Charron: Non. La décision du gouvernement a été rendue publique au mois de février dernier. Nous avons décidé de procéder au parachèvement, mais lorsque les moyens financiers du Québec le permettront. Pour le moment, nous sommes à achever, à l'intérieur du "trognon" du mât qui existe actuellement, un aménagement devant accueillir la toile dans les prochaines semaines.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: Une dernière question. Ce ne sont peut-être pas des nouvelles des plus fondées, mais y aurait-il lieu de préciser la rumeur selon laquelle la France aurait pu nous faire cadeau du toit? De même, est-ce qu'on peut croire que c'est bien définitif qu'Ottawa n'a pas l'intention d'intervenir, de venir nous aider dans ce secteur du mât principalement?

M. Charron: Je n'ai eu aucune nouvelle du gouvernement français sur cette demande. Quant aux possibilités de contribution du gouvernement canadien, l'approche des élections fédérales nous permet d'espérer!

Le Président: M. le chef de l'Opposition, question additionnelle.

M. Levesque (Bonaventure): Question additionnelle, M. le Président. Est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce a appuyé le projet évoqué il y a quelques instants au sujet du désir du maire de Montréal de voir les jeux en 1984 à Montréal, et est-ce que le ministre pourrait dire s'il a été approché par le maire à ce sujet.

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: A la dernière question, je n'ai pas été approché par le maire. J'ai déjà émis une opinion personnelle sur cela et je pourrai vous la répéter si vous voulez prendre un café avec moi.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que le ministre n'a pas émis une opinion toute récente, il y a quelques heures ou quelques jours, selon laquelle il était en faveur de la tenue des jeux à Montréal en 1984?

M. Tremblay: M. le Président, le fait que l'on questionne un ministre sur un sujet semblable peut amener une prise de position personnelle et j'ai mentionné à un journaliste que ces énormes éléphants blancs devraient être mis à profit au maximum. Maintenant, sous quelle forme, etc., il s'agit d'une étude qui relève d'un autre ministre que de moi-même.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

Grève dans trois quotidiens du Québec

M. Roy: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail. Comme on sait que les grèves perdurent toujours aux grands quotidiens Le Soleil, La Presse et Montréal-Matin, j'aimerais demander au ministre s'il est en mesure de faire le point aujourd'hui sur les derniers développements de dernière minute et s'il est exact que des médiateurs sont nommés dans le cas d'un conflit et qu'un médiateur serait nommé dans le cas d'un autre conflit, je pense qu'il s'agirait du Soleil.

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: M. le Président, je remercie le député de Beauce-Sud de sa question. C'est peut-être effectivement le moment de clarifier certaines choses. Il y a, à travers ces trois quotidiens, ce qu'on pourrait caractériser de deux conflits essentiellement, ceux touchant la Presse et Montréal-Matin dans un bloc, et le Soleil dans l'autre.

Dans le cas de la Presse et de Montréal-Matin, comme la plupart des membres de cette Chambre le savent, je l'espère, il y a eu une entente de principe signée il y a quelque douze ou quinze heures entre les représentants patronaux et les syndicats affiliés à la FTQ, c'est-à-dire ce qu'on pourrait appeler les métiers techniques ou non journalistes ou non salle de rédaction de la Presse et de Montréal-Matin.

Dans le cas des journalistes, cependant, il y a jusqu'à maintenant une entente de principe sur le normatif. Il reste la question salariale. L'employeur a déposé, il y a environ une semaine et demie, des offres dites globales qui modifiaient pour la quatrième fois, je crois, les offres initiales. Le syndicat, ce matin, a proposé ses contre-offres ou ses demandes. Dans le contexte, compte tenu de la demande qui a été faite par M. Roy, représentant patronal, compte tenu du télégramme que j'ai reçu de M. Marsolais, représentant du bloc CSN, qui affirme qu'il n'a pas d'objection de principe à l'intervention, bien qu'il semble avoir des réserves quant à l'attitude de l'employeur et qu'il juge prématurée la nomination d'une personne, ce qui m'étonne un peu, étant donné que cela fait six mois que cela dure, j'ai donc décidé de confier à M. Yvan Blain, directeur général des relations de travail au ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre, ce midi même, le mandat de rencontrer les parties. Je fais un appel à toutes les parties pour qu'elles fournis-

sent leur collaboration à M. Blain dans les deux ou trois jours qui viendront. Après ce moment, M. Blain me fera rapport quant aux démarches subséquentes à adopter. Après six mois, malgré les demandes répétées de celui qui vous parle auprès des parties pour qu'elles acceptent la présence de quelqu'un, on pourra peut-être procéder au règlement. Je suis confiant que M. Blain pourra contribuer considérablement à ce type de règlement.

Dans le cas du Soleil, M. Leboeuf, comme vous le savez, est au dossier comme conciliateur depuis le mois de février. C'est un conflit qui dure depuis sept mois. Il y a eu, non pas entente de principe, mais règlement et signature de conventions collectives, dans le cas des syndicats dits techniques, qui sont affiliés à la FTQ, pour la plupart. Il y a, encore une fois, du côté du syndicat des journalistes et des employés de salle de rédaction, dans le groupe CSN, une situation qui, pour le moment, ressemble beaucoup plus à une impasse. Il y a 147 points en litige au moment où nous nous parlons. Cependant, M. Leboeuf, qui a rencontré les parties, encore une fois, ce matin, et qui m'a fait rapport, sera à partir de ce moment nommé, dans ce dossier, médiateur. Ayant une connaissance assez approfondie du sujet, compte tenu du fait qu'il est là depuis le mois de février, il pourra, avec son mandat de médiateur, faire toutes les hypothèses de règlement qu'il pourra juger souhaitables afin de parvenir à un règlement dans ce conflit.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: Question additionnelle, M. le Président. Je remercie le ministre pour la réponse et les détails dont il vient d'informer la Chambre. Compte tenu du fait que M. Blain doit faire rapport au ministre dans les trois jours, est-ce que le ministre est en mesure de nous dire si M. Leboeuf sera obligé lui aussi de faire un rapport dans les trois jours afin que le gouvernement, et voire même l'Assemblée nationale puissent examiner d'autres possibilités pour faire rapprocher les parties.

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: M. le Président, brièvement. Dans le cas de M. Blain, c'est-à-dire dans le cas de la Presse et du Montréal-Matin, dans un premier temps, je dis trois jours, mais cela pourrait être peut-être trois jours et demi. Je sais que cela pourrait commencer, dans le cas de M. Blain, en tout cas, demain après-midi, si les parties y consentent. Il s'agit d'un résumé qu'il me fera dans deux ou trois jours de l'état de la situation et d'une recommandation qu'il pourra me faire à ce moment-là et qui pourrait même inclure le fait que M. Blain se transforme en médiateur dans le conflit avec un pouvoir de recommandation.

Dans le cas du Soleil, cependant, M. Leboeuf, qui est au dossier depuis février, comme je vous le dis, a affaire à un dossier extrêmement complexe

où il reste non pas seulement des clauses salariales, mais où il reste 147 points en litige, dont des choses normatives. C'est un dossier complexe et je pense qu'il ne faut pas donner d'échéance particulière pour le moment quant au rapport que M. Leboeuf me fera. Il m'a déjà fait des rapports comme conciliateur et il me tiendra au courant au fur et à mesure de l'avancement ou du piétinement de sa mission dans les jours qui viendront. (14 h 50)

Le Président: Une dernière question, M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: M. le Président, une dernière question additionnelle. Cela serait peut-être hypothétique, mais je pense quand même que, compte tenu de la situation, il est important d'avoir le maximum d'information. Advenant le cas où cela ne se déroulerait pas comme prévu ou comme souhaitable, est-ce que le ministre retiendrait toujours l'idée qui a été avancée devant l'Assemblée nationale la semaine dernière qu'une commission parlementaire pourrait être convoquée pour écouter les deux parties en cause?

Le Président: Une réponse s'il vous plaît, M. le ministre.

M. Johnson: Oui, brièvement, il s'agit d'une question hypothétique et à ce titre je ne répondrai pas évidemment de façon hypothétique à la question.

M. Roy: Vous ne rejetez pas l'idée.

Le Président: M. le député de Richmond.

Parachèvement de la Transquébécoise

M. Brochu: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a quelques semaines, au début de février, le comité pour la Transquébécoise Asbestos-Danville faisait parvenir au ministre des Transports et également au premier ministre une demande expresse au gouvernement de préciser ses intentions quant au parachèvement de cette autoroute à partir de Richmond en direction de Saint-Albert, là où la route est reprise également. Il s'agit évidemment d'une infrastructure importante pour les communications régionales et, deuxièmement, tout le transport — qui est important dans notre région — s'en trouve affecté en période hivernale, donc en ce moment-ci de l'année, puisque cela oblige les transporteurs à faire un grand détour en direction de Montréal. Est-ce que le ministre serait en mesure maintenant, aujourd'hui, de nous préciser justement ses intentions, répondant ainsi à la demande expresse de tous ces groupements qui se sont réunis pour avoir plus de précisions concernant les intentions du gouvernement?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Lessard: M. le Président, j'aurai d'ici quelques jours à répondre aux questions des députés

concernant les crédits du ministère pour l'année qui vient. Cependant, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'indiquer mes intentions en ce qui concerne l'autoroute 55 et l'autoroute 51. Pour le moment, étant donné qu'on a construit dans cette région, en particulier au moment où M. Bernard Pinard était ministre de la Voirie, des morceaux d'autoroute et particulièrement deux autoroutes qui sont à peu près parallèles sur une distance d'environ 20 milles, je pense que ce qui presse actuellement dans le cas de la Transquébécoise, c'est de terminer le tronçon de route 51 de Richmond jusqu'à l'autoroute 20. Par la suite, on pourra avoir accès à l'autoroute 20 par la route 51.

En ce qui concerne Richmond-Danville, nous aurons l'occasion d'en discuter lors des crédits. J'aurai l'occasion de répondre aux maires, mais il faut bien se dire une chose. C'est que cela fait assez longtemps je pense, que ce soit l'autoroute Dufferin-Montmorency, que ce soit l'autoroute Est-Ouest... L'autoroute Dufferin-Montmorency a coûté \$22,5 millions le mille en moyenne; l'autoroute Est-Ouest a coûté \$40 millions le mille.

Pendant ce temps, il y a des régions du Québec qui sont complètement dévalorisées au point de vue minimum d'un réseau routier satisfaisant, que ce soit l'Abitibi, le Nord-Ouest québécois, que ce soit l'Est du Québec où je suis allé en fin de semaine, que ce soit la région du Lac-Saint-Jean, ou la Côte-Nord. Je termine, M. le Président. Je pense qu'en relation avec les budgets qui nous sont alloués actuellement dans la construction routière il va falloir réduire nos besoins et, en fait, donner un réseau de routes satisfaisant selon les demandes de la population et non pas selon des éléphants blancs, comme on en a fait pour les Olympiques ou autre chose.

M. Brochu: Question additionnelle.

Le Président: Une dernière question, M. le député de Richmond.

M. Brochu: Étant donné que ce projet a été décidé dans les années soixante et qu'il est actuellement en cours, est-ce que le ministre peut quand même s'engager à favoriser le parachèvement d'une autoroute où l'on a déjà investi énormément d'argent, pour également aider ces régions, lorsqu'on parle de transformation d'amiante et ainsi de suite?

M. Lessard: M. le Président, ce que j'ai indiqué et ce que j'indique, c'est que j'ai l'intention de considérer comme une priorité le parachèvement de la route 55 via l'autoroute 20, en passant par Richmond. En ce qui concerne, par exemple, la liaison Richmond vers Danville, je ne crois pas que ce soit, comme construction d'autoroute, pour le moment, une question prioritaire.

Le Président: Alors, fin de la période des questions.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, il reste cinq minutes.

M. Lavoie: Cela doit finir à 59, M. le Président.

Le Président: Je m'excuse, vous avez raison. Il est 14 h 55 et non 14 h 59. Alors, M. le député de Nicolet-Yamaska, brièvement.

M. Fontaine: Merci, M. le Président. Le ministre a parlé tout à l'heure de tronçons; j'aimerais lui rappeler qu'il existe actuellement, à partir du pont de Trois-Rivières jusqu'à Saint-Célestin, un tronçon de la route 55 qui n'est pas terminé. On est en train de faire un viaduc à Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet-Yamaska. Est-ce que le ministre a l'intention également de prévoir le parachèvement de la partie de Saint-Célestin à Sainte-Eulalie pour rejoindre l'autoroute 20?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Lessard: M. le Président, nous aurons l'occasion, aux crédits, d'en discuter beaucoup plus longuement justement, puisque j'aurai à faire connaître les montants d'argent qui sont prévus dans ces tronçons pour l'année à venir.

Le Président: M. le leader de l'Opposition officielle.

Difficultés de l'industrie du bois à New Richmond

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Terres et Forêts. Devant les difficultés que connaît présentement, à New Richmond, la Consolidated Bathurst, est-ce que le ministre pourrait dire à cette Chambre s'il a pris certaines dispositions, s'il a rencontré les parties intéressées et s'il est exact que les opérations forestières pour l'année sont compromises et que ceci mettrait en chômage de nombreux travailleurs en forêt? Est-il également exact que des copeaux venant en partie de l'extérieur du Québec serviraient à alimenter l'usine plutôt que les forêts faisant partie des concessions de la compagnie?

Le Président: M. le ministre des Terres et Forêts.

M. Bérubé: Oui, M. le Président, il est exact que la situation dans le domaine du sciage et de l'industrie forestière, papetière est critique dans la région de Bonaventure et de la Vallée de la Mata-pédia. En effet, les approvisionnements actuels de bois sont tels que nous ne pouvons pas répondre à des demandes d'augmentation d'allocation de matière ligneuse, ce qui oblige ces scieries à fonctionner non pas sur une année complète, mais souvent sur des parties d'année et rarement sur deux années, ce qui diminue considérablement la rentabilité, d'une part.

D'autre part, il est également exact que nous avons rencontré, au ministère, les intervenants d'au moins trois scieries, ainsi que de l'industrie des pâtes et papiers. Quant à l'utilisation de copeaux plutôt que du bois coupé sur les forêts pu-

bliques ou même de concessionnaires, c'est également exact.

En effet, la société Consolidated Bathurst de New Richmond fait face présentement — et depuis d'ailleurs trois ans — à des déficits d'exploitation considérables. Par conséquent, cette société se voyait devant la triste obligation soit de fermer, soit de prendre des mesures de rationalisation de la production. Il est également exact qu'il y a eu des rencontres entre le syndicat, le gouvernement et la compagnie, pour chercher des solutions possibles. Présentement, nous avons une esquisse de solution qui est en discussion, au niveau du gouvernement, donc qui est sortie des officines du ministère des Terres et Forêts, et qui nous permettrait, d'une part, de consolider les scieries existantes, d'autre part, probablement, d'ouvrir une nouvelle scierie dans la région, mais suppose la rétrocession de l'ensemble des concessions, non seulement de ITST, mais également de Consolidated Bathurst.

Le Président: Une dernière question, M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, question additionnelle. Comment le ministre peut-il concilier le fait que c'est une question d'approvisionnement qui semble être la cause des difficultés, ou l'une des grandes causes et que, d'autre part, les opérations forestières cesseront complètement dans un secteur aussi grand que les concessions de la Consolidated Bathurst? Comment peut-il concilier tout cela avec le fait qu'on ferait venir des copeaux de l'extérieur du Québec, alors que les travailleurs en forêt sont en chômage parce qu'ils ne peuvent pas couper de bois dans les concessions de la Consolidated Bathurst?

Le Président: M. le ministre, brièvement s'il vous plaît.

M. Bérubé: Oui, M. le Président. La raison en est relativement simple, c'est qu'il faut distinguer entre le problème des scieries et le problème de la papeterie de New Richmond. Comme vous le savez, cette papeterie fabrique du papier doublure et les cours internationaux pour ce produit se sont littéralement effondrés, ce qui amène, en fait, une non-rentabilité de cette usine depuis près de trois ans.

Une des rares façons de diminuer les coûts de production, évidemment, c'est de faire appel à des résidus du bois, comme les sciures, les planures, qui sont généralement disponibles à coût moindre, et également les copeaux, qui sont également disponibles à un coût, à la tonne, inférieur à la matière ligneuse sous forme de grume. Par conséquent, en rationalisant ces opérations, en modifiant le type d'alimentation de l'usine, il est possible, pour ces entreprises, de diminuer ces déficits.

Cependant, le problème, pour l'industrie du sciage, est différent. Dans la mesure où l'ensemble des forêts de la région étant sous concession, les charges imposées par les compagnies forestières

res, propriétaires de ces concessions, étant très élevées, les opérations des scieurs étaient soit non rentables ou les scieries manquaient carrément de bois, et c'est là que je parle de problèmes d'approvisionnement. Donc, on a un problème d'approvisionnement, pour les scieries, parce que le bois est donné à des concessionnaires, d'une part et, d'autre part, ces concessionnaires ne semblent pas — du moins un concessionnaire — pour l'instant, avoir besoin particulièrement de ce bois, ce qui rendrait possible l'approvisionnement des scieries puisque les concessionnaires semblent libérer, pour l'instant, les forêts publiques.

(15 heures)

Le Président: Fin de la période des questions, sauf sous réserve d'une réponse que M. le ministre d'Etat au développement culturel voudrait fournir à M. le député de Mont-Royal, à une question posée antérieurement.

M. le ministre.

Représentation au Conseil de la langue française

M. Laurin: Pour répondre au député de Mont-Royal ainsi qu'au Positive Action Committee, qui m'a fait parvenir une question, reprenant les propos du député de Mont-Royal, je voulais dire au député que j'ai répondu au Positive Action Committee et que, dans ma réponse, se retrouvent les éléments de la réponse que je voulais lui donner. Je tiens donc à préciser que, dans le processus de nomination des membres du Conseil de la langue française, l'article 187c, d, et e de la loi 101 a été rigoureusement observé. Cet article exige en effet que les milieux syndicaux, patronaux et universitaires soient consultés.

Sans dresser une liste exhaustive des 95 organismes à qui des avis ont été demandés, voici quelques exemples significatifs. Pour les milieux syndicaux, la CSN, la FTQ, la CEQ, au sein desquels se trouvent des syndicats anglophones, pour les milieux patronaux, le Conseil du patronat, l'Association des manufacturiers canadiens, la Canadian Chamber of Commerce, qui contient une majorité de représentants anglophones, pour les milieux universitaires, nous avons préféré nous adresser à la Conférence des recteurs et principaux d'université qui regroupe les directions de toutes les universités québécoises, tant anglophones que francophones, et parallèlement nous nous sommes adressés à la Fédération des associations de professeurs d'université, qui regroupe la majorité des professeurs des universités de langue française et de langue anglaise.

Le député sera sûrement intéressé à savoir que les organismes anglophones suivants ont également été spécifiquement consultés: Québec Association of Protestant School Board, Provincial Association of Catholic Teachers, Provincial Association of Protestant Teachers of Québec, Québec Association of Catholic School Administrators, Québec Association of School Administrators, Canadian Chamber of Commerce. Un seul de ces organismes, soit la Provincial

Association of Catholic Teachers, a répondu à notre lettre.

Maintenant que la communauté anglophone semble manifester un grand intérêt pour le Conseil de la langue française, nous espérons que pour les nominations à venir, selon le système de rotation prévu, nous pourrions compter sur une réponse empressée des organismes qui seront encore consultés.

Soucieux d'étendre et de perfectionner les modalités de consultation, nous serons heureux, pour l'avenir, de recevoir les noms de toutes les associations, tant francophones qu'anglophones, qui voudraient être consultées. De plus, le gouvernement a toujours affirmé que la loi 101 n'était pas immuable, et selon l'analyse des situations, en temps et lieu, le gouvernement pourra toujours soumettre des amendements à l'Assemblée nationale.

Enfin, s'il y avait création par le milieu anglophone d'un comité consultatif parallèle de la langue française, comme l'a laissé entendre le journal *The Gazette*, dans son édition du 30 mars 1978, le gouvernement recevra ces avis avec le plus grand intérêt.

Le Président: Le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Une clarification, M. le Président. Est-ce que le ministre m'affirme qu'avant d'avoir fait les nominations au conseil il vient de dire qu'il a consulté le Québec Association of Protestant School Board et le Provincial Association of Protestant Teachers? Est-ce qu'il pourrait nous dire s'il a consulté une ou plusieurs des universités, comme McGill, l'Université Concordia ou la Bishop's University...

M. Burns: Vous n'aviez qu'à écouter.

M. Ciaccia: ... a-t-il consulté le Board of Trade et, finalement, est-ce que les organismes que le ministre a consultés lui ont fait des suggestions quant à des nominations au conseil?

Le Président: M. le ministre d'Etat au développement culturel.

M. Laurin: Je crois avoir répondu. Nous avons consulté la conférence des recteurs qui regroupe toutes les universités, conformément à la loi qui nous oblige à consulter le milieu. Nous avons consulté la Québec Association of Protestant Teachers qui ne nous a pas répondu; le seul organisme exclusivement anglophone qui nous ait répondu est précisément celui que j'ai mentionné, le Provincial Association of Catholic Teachers qui nous a soumis le nom de quatre candidats.

Le Président: Fin de la période de questions. Motions non annoncées.

M. Ciaccia: M. le Président, j'ai une motion non annoncée.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Je voudrais proposer la motion suivante: "Que l'Assemblée nationale souscrive à l'idée d'un partage des responsabilités dans le domaine des communications entre les gouvernements fédéral et provinciaux, lequel partage, déjà proposé l'année dernière par l'Opposition officielle, aurait pour effet, d'une part, de permettre au gouvernement fédéral de conserver ses pouvoirs actuels sur les réseaux de communications interprovinciaux et nationaux, sur les négociations internationales ainsi que sur l'allocation technique des fréquences au sein des provinces et, d'autre part, de procurer aux provinces le pouvoir d'émettre les permis pour les entreprises de radio-télédiffusion par câble et de la télévision à péage ainsi que le pouvoir de réglementer les entreprises de téléphone et de télégraphie à l'intérieur du territoire québécois."

Le Président: Merci, M. le député de Mont-Royal.

Y a-t-il consentement unanime à la présentation de cette motion?

M. Burns: Je prends le point de vue du député de Mont-Royal comme venant d'un très bon motif de vouloir entreprendre un débat à ce sujet-là qui, à mon avis, serait sans aucun doute très intéressant. Ce qui me motive cependant à refuser mon consentement, ce n'est pas pour des questions de fond, mais uniquement pour des questions de forme. Je pense que le député de Mont-Royal aurait avantage à inscrire cette motion pour qu'elle puisse être discutée durant l'une ou l'autre des journées réservées aux motions de députés. Je ne pense pas qu'une question aussi importante que celle-là, aussi complexe...

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, je trouve important de vous interrompre parce que je ne voudrais pas qu'on commence à plaider sur un refus de consentement car je l'ai déjà interdit. Alors, il n'y a pas consentement.

M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: M. le Président, je voudrais profiter de la journée d'aujourd'hui, considérant que dans un avenir plus ou moins rapproché les Québécois auront à se prononcer sur leur avenir constitutionnel par voie de référendum; considérant également l'attitude très claire adoptée par tous les partis politiques représentés en cette Chambre selon laquelle cette décision appartient uniquement aux Québécois, je propose que les membres de cette Assemblée réitèrent, sans équivoque et avec fermeté, leur adhésion au principe selon lequel seuls les Québécois sont habilités à décider de leur avenir constitutionnel selon les dispositions et les règles que cette Assemblée jugera bon d'adopter. Bien sûr, compte tenu des circonstances actuelles, je voudrais, comme membre de notre formation, réitérer ce principe ferme et formel, puisqu'on n'a pas l'intention de

faire de débat sur cette motion; on a eu d'autres occasions antérieurement, dans d'autres sessions, et nous y reviendrons plus tard.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement à la présentation de cette motion?

M. Lévesque (Taillon): Unanime.

M. Burns: M. le Président, nous sommes d'accord avec la présentation de cette motion. Nous donnons notre consentement.

M. Lévesque (Bonaventure): Quelle logique! La transparence!

M. Lévesque (Taillon): Prouvez la vôtre.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, j'ai compris que vous étiez d'accord. Est-ce qu'il y a consentement unanime?

M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: M. le Président, je ne donnerai pas un prix d'excellence au leader parlementaire du gouvernement. Je ne le trouve pas tout à fait cartésien aujourd'hui.

M. Duhaime: Il est cartésien, c'est le deuxième point.

M. Lavoie: Je n'ai pas le texte de la motion...

Des Voix: Oui ou non?

M. Lavoie: ... et je pense que, autant nous aimerions nous prononcer sur la motion du député de Mont-Royal, autant nous aimerions participer à un débat aussi intéressant et aussi important que celui proposé par le député de Mégantic-Compton.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition, est-ce que vous consentez ou si vous ne consentez pas?

M. Lavoie: Je fais la même suggestion que le leader du gouvernement: Qu'on l'inscrive au feuillet, M. le Président.

Le Président: Il n'y a pas consentement.

M. Burns: M. le Président, peut-être pourrais-je faire...

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: ... une suggestion très constructive, si vous me le permettez et si le député de Laval me le permet, ainsi que le député de Mégantic-Compton. Peut-être pourrions-nous suspendre pendant quelques minutes pour que le député de Laval obtienne copie de la part du député de Mégantic-Compton afin qu'il puisse prendre connaissance...

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement. Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

M. le leader parlementaire du gouvernement, vous êtes aux avis à la Chambre.

M. Burns: Si je comprends bien, on n'a pas le consentement, mais je félicite quand même le député de Mégantic-Compton de cette motion intelligente.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Grenier: J'ai émis des principes entendus hier soir de l'aspirant à la chefferie du Parti libéral.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!
M. le leader parlementaire du gouvernement, s'il vous plaît!

M. Burns: Evidemment, mes félicitations ne s'adressent pas au député de Laval.
(15 h 10)

M. Lavoie: Vous aimeriez cela pourtant.

M. Charbonneau: Vous avez besoin du consentement de Trudeau vous.

Travaux parlementaires

M. Burns: M. le Président, je donne immédiatement avis à la Chambre que demain matin, à compter de 10 heures, jusqu'à 12 h 30, la commission parlementaire des communications poursuivra, parce que je présume qu'elle n'aura pas terminé ses travaux aujourd'hui, l'étude des crédits du ministère des Communications, au salon rouge. En même temps, c'est-à-dire de 10 heures jusqu'à 12 h 30, la commission des richesses naturelles poursuivra l'étude article par article du projet de loi no 70, Loi constituant la société nationale de l'amiante, et pendant ce temps nous pourrions entreprendre, je le mentionne à l'intention tant de nos collègues ministériels que de nos collègues de l'Opposition, l'étude du projet de loi en deuxième lecture relativement à la consultation populaire, projet de loi no 92.

Quant à cet après midi, M. le Président, j'ai l'intention de proposer l'ajournement de nos travaux à demain matin 10 heures, immédiatement après que la motion que je m'appête à faire aura été adoptée, ce qui explique que trois commissions pourront siéger en même temps. Donc, je propose, M. le Président, qu'immédiatement, au salon rouge...

M. Lavoie: Avant cette motion, étant donné que nous allons demander un vote, en vertu de 64, je crois que j'aurais un avis à donner pour la journée des députés demain. Il n'y a pas d'objection?

M. Burns: Allez-y.

M. Lavoie: D'ailleurs, c'est un avis qui est tout à fait dans l'ordre, qui n'a pas besoin de consen-

tement unanime. Cet avis permettra sans doute au premier ministre de préparer son dossier parce que, demain, la motion que l'Opposition officielle présente devant cette Assemblée et qui fera l'objet d'un débat est très intéressante. Elle se lit comme suit, et d'ailleurs elle est faite à la demande de tous les Québécois: Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement doit définir clairement et sans délai sa théorie de la souveraineté-association afin que les Québécois soient en mesure de bien connaître les implications du projet indépendantiste véhiculé par le présent gouvernement. A bon entendeur salut et préparez vos dossiers.

M. Burns: C'est ça. Ils sont prêts.

Le Vice-Président: Un instant!
M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: M. le Président, est-ce qu'en vertu de 34 je dois procéder maintenant ou après les votes?

Le Vice-Président: Immédiatement.

M. Samson: Je voudrais demander au leader du gouvernement, M. le Président, quand il prévoit pouvoir convoquer la commission parlementaire qui devra étudier le rapport de la commission de la refonte électorale qui nous a été présenté il y a déjà quelque temps?

M. Burns: Je reconnais le bien-fondé de cette question, mais malheureusement je ne suis pas en mesure de donner une réponse précise au député de Rouyn-Noranda, pour des raisons qu'il va reconnaître lui-même. Nous entreprenons aujourd'hui l'examen des crédits. Il faudra se donner au moins un couple de semaines pour savoir comment s'élabore l'examen des crédits de chaque ministère. A la suite de consultations que j'aurai avec des représentants de l'Opposition, on pourra faire... mais j'ai l'intention de suggérer à l'Assemblée nationale que cette commission se réunisse avant l'ajournement du 23 juin.

M. Samson: Est-ce que le leader du gouvernement pourrait me dire s'il a l'intention d'en profiter pour que les groupes intéressés puissent être invités à venir devant cette commission ou si ce sera seulement une commission composée des membres de l'Assemblée nationale?

M. Burns: Au moment où je vous parle, je n'ai pas l'intention d'inviter des groupes extérieurs à venir témoigner à cette commission. Très brièvement, car je ne veux pas allonger cette réponse, au bureau du ministre d'Etat de la réforme électorale, nous avons reçu de nombreuses réactions tant du côté de l'Opposition ou de groupes neutres qui sont non partisans que du côté ministériel — je l'apprécie beaucoup — et j'invite le député de Rouyn-Noranda ou n'importe quel autre député qui aurait des remarques à nous faire de nous les soumettre lorsqu'elles sont carrément fonctionnelles. Nous les traitons à l'intérieur de

mon cabinet. Lorsqu'elles sont sur une base plus large et plus politiques, nous les véhiculons directement au bureau du directeur général des élections qui, comme vous le savez, est le président de la commission permanente de la refonte de la carte.

M. Samson: M. le Président, j'ai une dernière question, en vertu de l'article 34. Je dois comprendre que le ministre d'Etat à la réforme parlementaire vient de passer le message à toutes les associations concernées pour faire parvenir leur mémoire ou revendication ou à son cabinet ou à la commission de la réforme électorale. Serait-il possible pour les membres de cette Chambre — au moins ceux qui sont reçus au cabinet du ministre et qui peut-être aussi iraient à la commission de la réforme électorale?

M. Burns: D'accord. Je peux m'engager pour tout ce qui va à mon bureau. Je ne peux pas m'engager pour le directeur général des élections, mais je peux lui faire la demande en votre nom. Personnellement, je peux m'engager à ce que toute documentation, lettre ou mémoire qui m'est adressé relativement à la refonte de la carte vous soit adressé tout au moins aux membres de la commission concernée.

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, votre motion.

Motion pour faire siéger trois commissions

M. Burns: M. le Président. J'aurai deux motions. Tout à l'heure, je parlais d'un avis pour demain matin, mais cela prendra évidemment une motion parce que la Chambre siégera. Je fais une première motion. Alors, le vote pourrait peut-être se tenir sur la deuxième. Je fais donc motion pour qu'immédiatement, au salon rouge, de 15 h 15 jusqu'à 18 heures, et de 20 heures à 22 heures, la commission des communications se réunisse pour examiner les crédits du ministère des Communications; qu'en même temps et aux mêmes heures que je viens de mentionner, à la salle 81-A, la commission des richesses naturelles poursuive l'étude article par article du projet de loi no 70, Loi constituant la Société nationale de l'amiante; qu'en même temps et aux mêmes heures que je viens d'indiquer, à la salle 91-A, la commission parlementaire du revenu entreprenne l'étude des crédits du ministère du Revenu et, espérons-le, puisse terminer dans le courant de la journée puisque demain cela pourra nous faciliter d'autres travaux.

Alors, c'est ma première motion, M. le Président.

Le Vice-Président: A trois volets.

M. Burns: A trois volets mais qui est complète quant aux heures et quant aux endroits, je pense bien. Je présume que nous aurons une deuxième motion qui suivra de sorte que si un vote est de-

mandé, on pourra peut-être le demander sur la deuxième motion.

Le Vice-Président: D'accord. Cette motion sera-t-elle adoptée? M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: M. le Président, avant de passer au vote, une chose est restée en suspens tout à l'heure. Quant à la motion que j'ai faite ici, j'ai eu l'impression que le leader parlementaire a dit que si on avait en main le texte on pourrait peut-être faire l'unanimité. Alors, je n'ai pas eu de décision finale là-dessus.

M. Burns: Voulez-vous y revenir après? On va disposer de la motion.

M. Levesque (Bonaventure): Si on me permet d'intervenir à ce moment-ci...

Le Vice-Président: Oui.

M. Levesque (Bonaventure): ... la question est déjà réglée, mais pour l'information du député, maintenant que nous avons reçu le texte, je lui suggérerais amicalement, s'il doit l'inscrire au feuillet, de faire disparaître la dernière ligne...

Le Vice-Président: S'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): ... où l'Assemblée se met entièrement entre les mains de la majorité.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je repose la question. Est-ce que la question à trois volets du leader parlementaire du gouvernement est adoptée?

M. Lavoie: Vote enregistré, M. le Président.

Le Vice-Président: Qu'on appelle les députés!

(Suspension de la séance à 15 h 19)

(Reprise de la séance à 15 h 30)

Vote sur cette motion

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne soulèverai pas de question de règlement quant à cette motion à trois volets parce qu'il semble qu'il y a eu un consentement tacite à ce qu'elle soit présentée. Je mets simplement aux voix la motion de M. le leader parlementaire du gouvernement pour que trois commissions parlementaires se réunissent aux heures, aux lieux et pour les fins indiqués. Que celles et ceux qui sont en faveur veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Burns, Mme Cuerrier, MM. Laurin, Morin (Sauvé), Parizeau, Marois, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, O'Neill, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Lessard, Proulx, Charron, Duhaime, Lazure, Léger, Tardif, Garon, Vaugeois,

Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Alfred, Chevrete, Martel, Fallu, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Grégoire, Bertrand, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Perron, Clair, Gosselin, Lefebvre, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Forget, Saint-Germain, Raynauld, Lamontagne, Giasson, Blank, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Gratton, Pagé, Grenier, Goulet, Fontaine, Brochu, Le Moignan, Cordeau, Samson, Roy.

Le Vice-Président: Contre? Abstentions?

Le Secrétaire adjoint: Pour: 85 — Contre: 0 — Abstentions: 0

Le Vice-Président: La motion est adoptée.
M. le leader parlementaire du gouvernement.

Motion pour faire siéger la Chambre et deux commissions

M. Burns: M. le Président, ma deuxième motion, je propose que, demain matin, à compter de 10 heures jusqu'à 12 h 30 — je mentionnais tout à l'heure que c'était un avis, mais je pense que comme la Chambre siégera, cela prendrait normalement une motion — au salon rouge, la commission des communications et qu'en même temps aux mêmes heures, à la salle 81 A, la commission des richesses naturelles poursuive l'étude, article par article, du projet de loi no 70, Loi constituant la Société nationale de l'amiante.

Le Vice-Président: Cette motion sera-t-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté, M. le Président.

Le Vice-Président: Adopté.

M. Burns: M. le Président, sur ce, étant donné que nous avons trois commissions qui siègent cet après-midi...

M. Grenier: M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: Je voudrais revenir sur la question de tout à l'heure, sur le dernier paragraphe de la motion que j'ai faite: que les membres de cette Assemblée réitérent sans équivoque et avec fermeté leur adhésion aux principes selon lesquels seuls les Québécois...

M. Lavoie: On ne peut pas revenir quatre ou cinq fois sur une motion.

M. Grenier: ... sont habilités à décider de leur avenir constitutionnel, selon les dispositions et les règles que cette Assemblée jugera bon d'adopter.

Inutile de vous dire que pour être conséquent avec les considérants, je ne peux retirer la dernière partie de ma proposition sans changer toute

ma motion. Conséquemment, je propose, encore une fois, que cette motion soit acceptée telle quelle, puisque l'avenir doit être décidé par nous et non pas par un autre palier de gouvernement.

Le Vice-Président: Je regrette.

M. Burns: M. le Président, je veux tout simplement à nouveau réitérer...

M. Lavoie: Est-ce que c'est un Parlement-école ici, M. le Président? Cela fait trois fois que cela revient. Le proposeur amende lui-même sa motion. Voulez-vous qu'on la débattre cette motion? On va la débattre.

M. Burns: Cela fait mal.

M. Lavoie: On va la débattre, cette motion.

M. Levesque (Bonaventure): On va la débattre immédiatement.

M. Lavoie: On va la débattre immédiatement, si vous voulez.

M. Burns: Non, pas immédiatement, il est trop tard.

M. Grenier: On va la débattre mercredi, sur le train que ça va là. Ce sera mercredi qu'elle sera proposée, M. le Président.

M. Lavoie: Je propose qu'on rescinde la motion des trois commissions et on va la débattre, cette motion.

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, justement parce que ce n'est pas un Parlement-école, nous allons suivre le droit, le règlement et l'usage. Il n'y a pas eu consentement à recevoir la motion non annoncée de M. le député de Mégantic-Compton.

Un instant, s'il vous plaît! Si je me levais à chaque fois qu'un député se lève, avant de l'avoir entendu, je ne saurais jamais de quoi il s'agit. Sans commentaires!

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Je ne donnerai pas suite aux provocations qui me sont faites. Je vais purement et simplement, étant donné qu'il y a trois commissions qui siègent cet après-midi et que notre règlement en permet deux, et étant donné que je n'ai pas obtenu le consentement — je l'accepte et je ne blâme personne — proposer l'ajournement de nos travaux à demain matin, dix heures.

Avant que cette motion ne soit adoptée, je mentionne à tous ceux qui sont concernés que demain, dès dix heures, nous entreprendrons l'examen du projet de loi no 92, Loi sur la consultation populaire.

Le Vice-Président: Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

Les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, dix heures.

(Fin de la séance à 15 h 36)